



SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMÉNAGEMENT
HYDRAULIQUE DES VALLÉES
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

Madame la Maire
Service Urbanisme / Foncier
32 Rue de la République
95400 Villiers le Bel

À l'attention de Madame Imen BOULARES

Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe, Gestion de Projets
Julie BERNICOT, Responsable du Service Urbanisme et Milieu Naturel
Affaire suivie par Christelle PELTIER (christelle.peltier@siah-croult.org – tél : 01 30 11 15 16)

OBJET **Commune de VILLIERS LE BEL**
Analyse de la compatibilité du projet de modification n° 2 du PLU avec le SIAH
N/REF **CP D 2025 04 1157**

Madame la Maire,

Par courrier en date du 11 mars 2025, vous sollicitez l'avis du SIAH sur le projet de modification n° 2 du PLU de Villiers le Bel et nous vous en remercions. De ce fait, veuillez trouver ci-après quelques remarques :

Nous attirons votre attention sur les règles précises de gestion des eaux usées et des eaux pluviales du SIAH qui doivent être reprises dans l'Article 14 du règlement. Ainsi concernant les eaux usées autres que domestiques, nous vous préconisons d'inscrire que :

Le raccordement des eaux usées autres que domestiques au réseau de collecte public est défini par les autorisations ou les conventions de déversement passées entre la commune, les syndicats et des établissements industriels, commerciaux et artisanaux à la suite des demandes de branchement et de déversements au réseau de collecte ou de transport.

À cet effet, nous vous informons que le service Station de Dépollution et Industriels du SIAH, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (vanessa.guyonnet@siah-croult.org – Tél : 01 30 11 15 15).

Par ailleurs, nous tenons à vous informer d'une erreur matérielle qu'il convient de corriger au sein de cet article. Les ouvrages de stockage des eaux pluviales doivent être dimensionnés pour une pluie de retour 50 ans définie par un cumul de 60 mm en 6 heures (et non 50 mm pour 4 heures).

IMPORTANT : les courriers sont à adresser à **Monsieur Le Président** ou **Monsieur le Directeur Général**
Rue de l'Eau et des Enfants · 95500 Bonneuil-en-France
Téléphone : 01 30 11 15 15 ou E-mail : info@siah-croult.org ou Internet : www.siah-croult.org

Enfin, nous vous informons que notre règlement d'assainissement collectif dont vous faites référence dans votre PLU a été mis à jour le 27 mars 2023. La dernière version est consultable depuis notre site internet : <https://www.siah-croult.org/categories-documents-officiels/reglement-dassainissement-2/>.

Notre service Urbanisme se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

IMPORTANT : les courriers sont à adresser à Monsieur Le Président ou Monsieur le Directeur Général

Rue de l'Eau et des Enfants · 95500 Bonneuil-en-France

Téléphone : 01 30 11 15 15 ou E-mail : info@siah-croult.org ou Internet : www.siah-croult.org